Ville de Genève
Conseil municipal

PR-491 A

14 mars 2007

Rapport de la commission ad hoc Saint-Gervais chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 juillet 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 377 000 francs destiné aux travaux d'aménagement du parvis du temple de Saint-Gervais.

Rapport de M. Armand Schweingruber.

La proposition PR-491 a été renvoyée à la commission ad hoc Saint-Gervais par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 12 septembre 2006. La commission a traité cet objet lors d'une unique séance, le 2 novembre 2006, sous la présidence de M. Alain Dupraz. Les notes de séance ont été prises par Mme Lamiaa Alaoui, que le rapporteur remercie pour son travail.

Séance du 2 novembre 2006

Audition de M. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain, et de M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil

M. Gfeller procède à la présentation du projet en se référant aux usages en la matière, avec plans et images à l'appui. Il rappelle en passant les incidences du passage prévu du tram à la rue de Coutance, les impasses qui en résulteront dans le quartier et le projet de transformation de la place Simon-Goulart en place piétonne. De larges discussions ont eu lieu avec la paroisse protestante et avec la Direction du patrimoine en ce qui concerne l'accessibilité des véhicules au bâtiment en tant que lieu de culte (notamment ceux des services funèbres) comme de salle de concert. La Direction du patrimoine a refusé une première requête dans ce sens, mais, en cas d'événements impliquant la présence de véhicules sur le parvis, la solution sera de mettre en place un dispositif de surveillance avec le concours des agents municipaux. M. Gfeller ajoute, en réponse à une question d'un commissaire radical, qu'un élément de trottoir sera aménagé de manière provisoire à la suite des dalles, pour une durée probable d'environ trois ans, dans l'attente de l'aménagement piétonnier de la place Simon-Goulart, afin d'éviter une différence de niveau exagérée, incommode et désagréable.

Le choix prévu de la pierre blanche pour les dalles a été effectué par la Direction du patrimoine. Il s'agit d'ailleurs d'une blancheur relative et la pierre en question, traditionnelle par rapport à l'édifice qu'elle est appelée à entourer, provient du Jura.

A la crainte exprimée par un commissaire démocrate-chrétien des salissures provoquées par les déchets de chewing-gums, il est répondu qu'il existe des produits de nettoyage et de traitement parfaitement adéquats.

M. Zoller complète ces informations en expliquant que le crédit demandé ne servira pas seulement à la pose d'un dallage en pierre claire, mais qu'il y aura, en dessous, une reprise des chapes et des fondations. A cela doivent s'ajouter quelques éléments de mobilier urbain, notamment des bancs et des potelets amovibles pour empêcher l'accès des véhicules au parvis en dehors des stationnements dûment autorisés, ainsi qu'un dispositif d'illumination du temple le soir.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) relève que le parking de la place Grenus est dans l'attente d'un déplacement de son accès et que le projet discuté ce jour lui donne l'impression que, par rapport à cet objectif beaucoup plus important, il s'agit d'une petite mesure de dérivation et de substitution. Il sollicite à ce sujet l'avis des personnes auditionnées.

M. Gfeller répond que, dans le cas en question, il s'agit d'un projet très coûteux et que le montage des plans financiers correspondants est très délicat. De plus, sur le plan technique, c'est un chantier qui s'annonce très compliqué à réaliser et il faut étudier de façon approfondie la faisabilité et les solutions de remplacement possibles.

Une commissaire socialiste se demande à son tour, après un commissaire radical intervenu dans ce sens auparavant, pourquoi le dallage prévu ne s'étendra pas à tout le périmètre concerné, et si le dénivelé mentionné, même modéré, va persister.

M. Zoller répond que le dénivelé tel qu'il est prévu va perdurer. Quant à la superficie du dallage en pierre, il faut réaliser un parallélisme avec la géométrie du bâtiment, et un piéton au sol n'a pas une bonne perception visuelle de ce parallélisme. Pour ce qui est du dallage, comme déjà dit, il sera traité en surface de façon appropriée.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande l'explication du terme «calpinage de pierre blanche» qu'il a entendu prononcer tout à l'heure.

M. Gfeller répond qu'il s'agit d'un revêtement sablé et rugueux, comme du papier de verre, tel qu'on le trouve sur la moitié des trottoirs genevois.

Un commissaire des Verts soulève un autre problème en rappelant que le réaménagement de la place Simon-Goulart a déjà fait l'objet de plusieurs votes au sein de la commission, qu'une nouvelle requête a été déposée le 20 juillet 2005 et que le coût estimé de l'opération se monte à environ 2 millions de francs. Il demande aux deux personnes auditionnées si le crédit discuté de 377 000 francs ne pourrait pas être complété, sous forme d'amendement, par un crédit supplémentaire de 2 millions afin d'encourager les autorités municipales à aller de l'avant.

M. Gfeller se déclare très embarrassé d'avoir à répondre à cette question. Dans l'hypothèse où les 2 millions supplémentaires seraient votés par le Conseil municipal, on ne pourrait que mettre de côté cette somme dans l'attente de l'obtention de l'autorisation de réaliser les travaux.

Discussion et vote

A l'ouverture de la discussion par le président, aucune autre audition n'est demandée.

Le commissaire des Verts souhaitant l'extension immédiate du crédit au réaménagement de la place Simon-Goulart par un supplément de 2 millions de francs propose un amendement en bonne et due forme dans ce sens.

Un commissaire radical déclare qu'il serait gêné de laisser l'aménagement du parvis du temple en attente durant au moins trois ans. Il votera le crédit correspondant, malgré les quelques réserves exprimées auparavant. En revanche, il refusera le supplément de 2 millions de francs.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se déclare déçu par le Conseil administratif et inquiet si la proposition originelle devait être acceptée. Son groupe refusera celle-ci si l'amendement de 2 millions n'est pas, lui, accepté.

Au nom de son groupe, un commissaire libéral votera pour le crédit originel de 377 000 francs, mais refusera fermement le supplément proposé de 2 millions.

Une commissaire socialiste souligne l'illogisme de bloquer pendant plusieurs années un montant aussi élevé que 2 millions de francs.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre exprime son accord avec le crédit d'aménagement du parvis destiné à améliorer cet environnement important pour l'édifice, mais refusera bien évidemment le supplément de 2 millions.

Un commissaire démocrate-chrétien serait prêt à voter le crédit d'aménagement du parvis, mais conteste le choix d'une pierre de couleur blanche pour les dalles et envisage de déposer un amendement pour un autre choix de pierre.

Le président (Parti du travail) pense que les 2 millions supplémentaires ne sont d'aucune utilité à ce jour et il s'abstiendra sur ce point, mais il accepte le crédit pour le parvis.

Une autre commissaire socialiste refusera également l'amendement des 2 millions de francs, car l'aménagement de la place Simon-Goulart doit être réa-

lisé dans sa globalité le moment venu. Quant au projet concernant le parvis, elle le déclare insatisfaisant en l'état actuel.

A la demande du président, le commissaire des Verts qui en a formulé la proposition précise que la teneur de son amendement vise à augmenter le crédit d'origine de 377 000 francs, demandé par le Conseil administratif pour l'aménagement du parvis du temple de Saint-Gervais, d'un montant de 2 millions de francs pour accélérer le réaménagement de la place Simon-Goulart en place piétonne, ce qui aboutit à une demande de crédit totale de 2 377 000 francs.

Votes

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 7 non (1 UDC, 1 L, 1 R, 1 DC, 3 S) contre 2 oui (Ve) et 2 abstentions (1 AdG/SI, 1 T).

Le commissaire démocrate-chrétien qui souhaitait un autre choix de pierre pour le dallage retire son intention de déposer un amendement dans ce sens.

Mise aux voix, la proposition PR-491 est refusée à la majorité des commissaires présents.

N.B.: Les notes de séance ne mentionnent pas, pour ce second vote, le décompte des oui, des non et des abstentions par parti.

PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 377 000 francs destiné aux travaux d'aménagement du parvis du temple de Saint-Gervais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 377 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2008 à 2017.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement concerné.